

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE
à la date du : 15/09/2014

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 07/01/2014
Identifiant SIREN	804 153 724
Identifiant SIRET du siège	804 153 724 00013
Désignation	LE CERCLE DU BATEAU - ATELIER DE VERNON
Sigle	C.B.A.V.
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité principale exercée (APE)	5030Z Transports fluviaux de passagers

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 07/01/2014
Identifiant SIRET	804 153 724 00013
Adresse	MA ROULOTTE 41 RTE DES ANDELYS 27200 VERNON
Activité principale exercée (APE)	5030Z Transports fluviaux de passagers

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les utilisations statistiques (décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007, portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

CERCLE BATEAU - ATELIER VERNON
MA ROULOTTE
MR DE VAUTIBAUT BERTRAND

41 RTE DES ANDELYS

27200 VERNON

Dossier suivi par :
Nathalie Lavenier
Tél. : 09 72 72 60 00
Mél : sirene-rouen@insee.fr

Service Infos Sirene : 09 72 72 6000 - (appel local)
V/Réf. : Suite CT du 15/09/2014
Siret n° : 804 153 724 00013

Rouen, le 15 septembre 2014
N° / DR76-SES /

Monsieur,

En réponse à votre demande citée en référence, je vous prie de trouver ci-joint l'avis de situation de votre entreprise au répertoire Sirene.

Vous pouvez aussi obtenir cet avis sur le site internet de l'Insee www.insee.fr, via la rubrique : « Obtenir un avis de situation au Répertoire Sirene ».

Je vous précise qu'à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant sur ce document n'ont de valeur que pour les utilisations statistiques (décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).


En particulier, l'attribution par l'Insee du code APE, à des fins statistiques, ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations pour les entreprises.

Des administrations ou des organismes peuvent utiliser la NAF pour déterminer le champ d'application d'un texte réglementaire ou d'un contrat, en fonction de règles ou de besoins qui leur sont propres. L'utilisation qu'ils pourraient faire dans ce cadre du code APE est de leur responsabilité. Le code APE attribué par l'Insee ne peut constituer qu'un élément d'appréciation pour l'application d'une réglementation ou d'un contrat.

Le certificat d'inscription est délivré uniquement lors de la création ou la modification d'une entreprise. L'avis de situation qui indique la situation de l'entreprise à un jour donné a la même valeur que le certificat d'inscription.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable Sirene


Isabelle BOCQUET

P. J. : 1